

Commune de FROTEY-lès-VESOUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 34

Séance du : 5 juin 2026

Objet : Désignation d'un correspondant incendie et secours

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 29 mai 2026

Date d'affichage : 8 juin 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

PRÉSENTS : M. Christophe TARY – Mme Claudine DELAITRE – M. Jean-Marc JAVAUX – Mme Nora ATAMNA – M. Maxime VAUTHIER – Mme Josiane PRUNIAUX – Mme Alison DETROYE – M. Ghislain RIONDET – Mme Christelle ROY – M. Dominique TURLIN – Mme Cécile DRUAUX – M. Thierry MORRIER – Mme Aline AMBERT – M. Xavier MOUGIN.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Laurent CARDOT (pouvoir à Maxime VAUTHIER)

M. Jean-Marc JAVAUX a été nommé secrétaire de séance.

»»»

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 - dite loi « Matras » - visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels,

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours,

Vu l'article D731-14 du Code de la Sécurité Intérieure,

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du Conseil Municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du Maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune,
 - concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde,
 - concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive,
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

De manière plus générale, il est l'interlocuteur pour l'information et la sensibilisation du Conseil Municipal et des habitants de la commune à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement et au secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accident, de sinistre ou de catastrophe ainsi qu'à leur évacuation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. Thierry MORRIER, correspondant incendie et secours de la commune de Frotey-lès-Vesoul.

Nombre de votants : 15

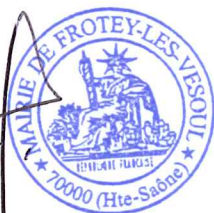
Vote : 15 Pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Christophe TARY



Le secrétaire de séance,

Jean-Marc JAVAUX